

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Côtes d'Armor
le Département



Direction départementale des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine
Mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC)

Notice d'information du territoire « Ellé, Isole, Laïta, Aven, Bélon, Merrien »

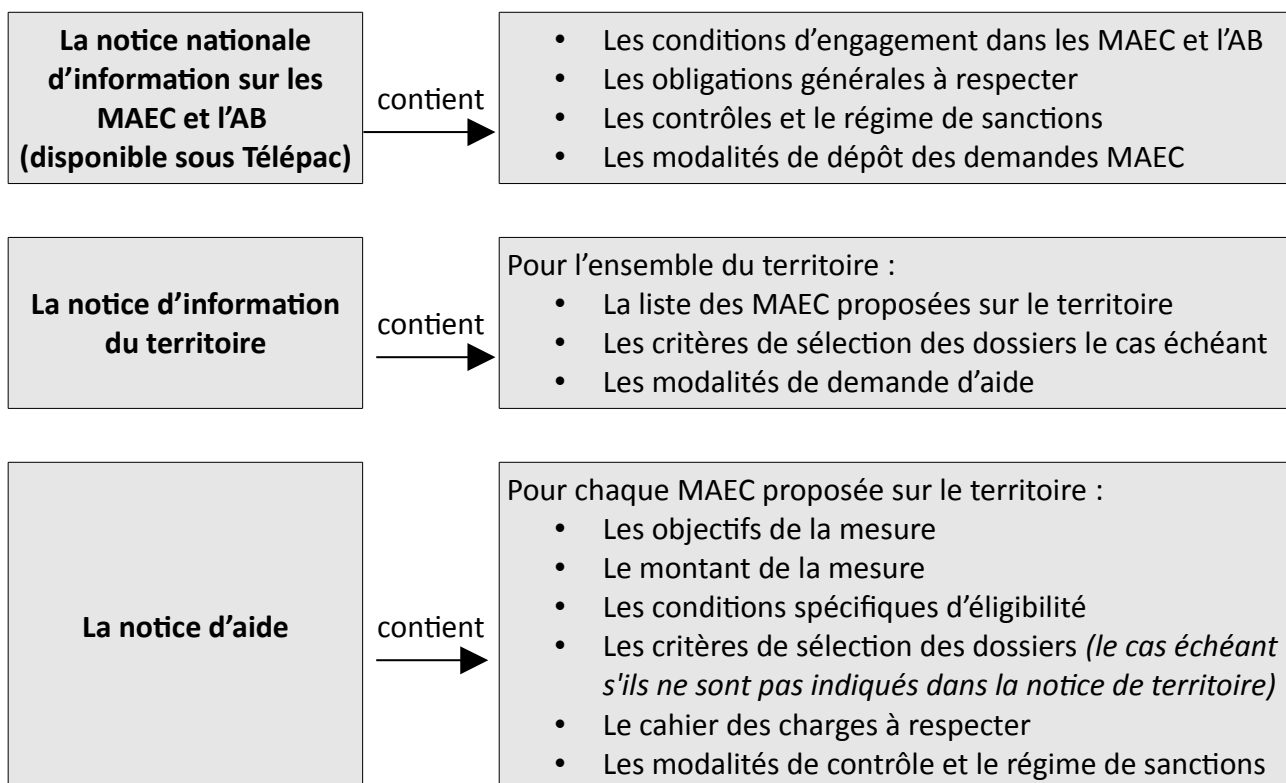
Campagne 2017

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45 (vendredi 16h00).

Correspondant MAEC de la DDTM : Erwan GOURLAOUEN
téléphone : 02 98 76 59 20
e mail : erwan.gourlaouen@finistere.gouv.fr

Cette notice présente l'ensemble des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) proposées sur le territoire **Ellé, Isole, Laïta, Aven, Bélon, Merrien** au titre de la programmation 2015-2020.

Elle complète la notice nationale d'information sur les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique 2015-2020, disponible sous Télépac



Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides, les exigences de la conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches conditionnalité qui sont à votre disposition sous télépac.

Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.

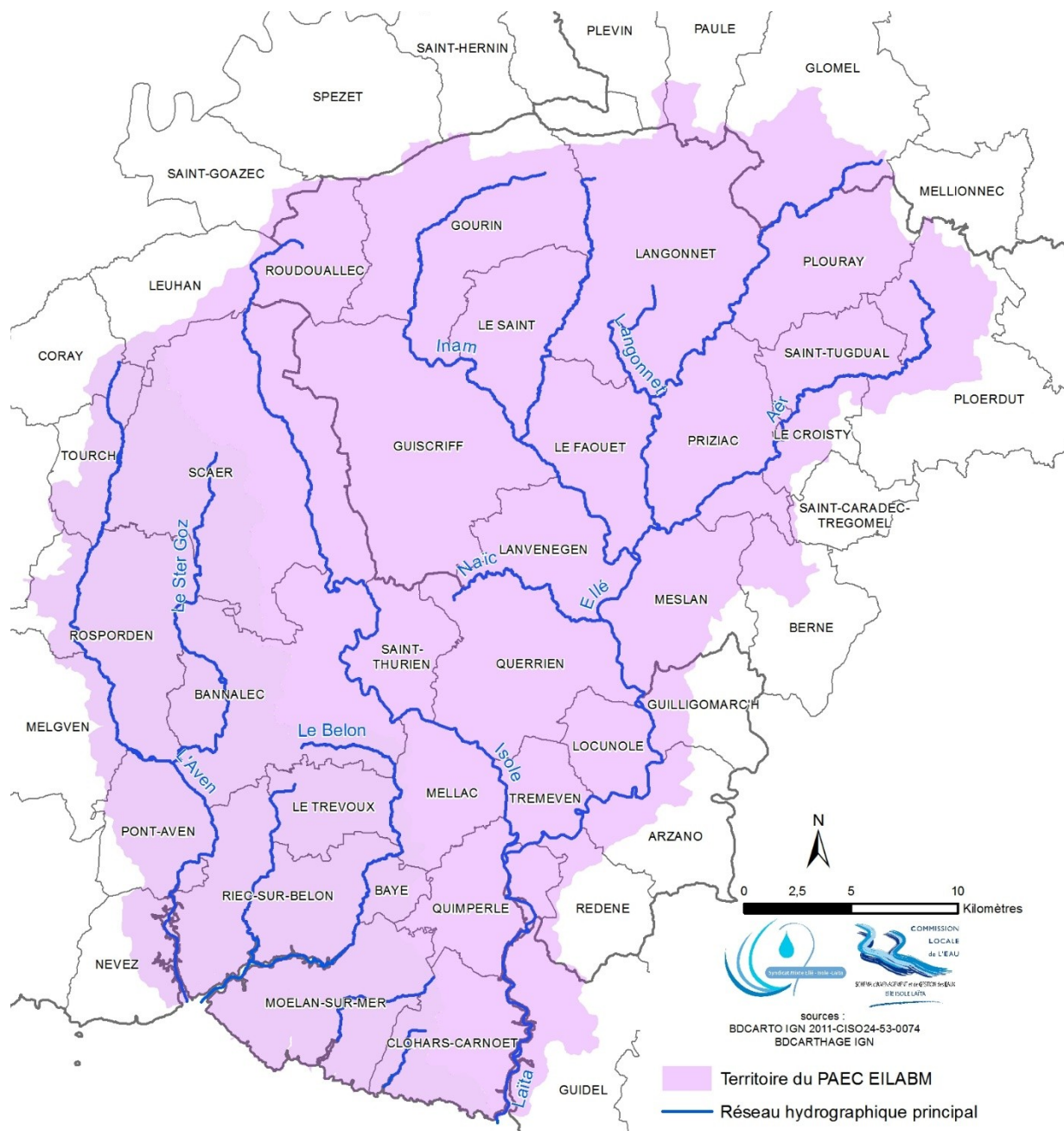
Si vous souhaitez davantage de précisions contactez votre DDTM.

1. PERIMETRE DU TERRITOIRE « Ellé, Isole, Laïta, Aven, Bélon, Merrien »

Seuls les éléments situés sur ce territoire sont éligibles aux mesures localisées qui y sont proposées (Cf. § 3).

En ce qui concerne les mesures « systèmes », seules les exploitations dont 50 % au moins de la SAU est située sur un ou plusieurs territoires en année 1, sont éligibles. Le cahier des charges de la mesure à respecter correspond à celle du territoire où l'exploitation a le plus de surfaces.

La carte ci-dessous présente le territoire du PAEC Elle-Isole-Laïta-Aven-Bélon-Merrien.



Le territoire du PAEC EILABM s'étend sur 1 250 km² et concerne 46 communes du Nord-Ouest Morbihan au Sud Est Finistère. Il regroupe les bassins versants de :

- L'Ellé-Isole-Laïta
- L'Aven
- Le Bélon
- Le Merrien.

Le PAEC EILABM est porté par le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta SMEIL avec deux maîtrises d'ouvrages opérationnelles dans l'animation :

- Le SMEIL sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta,
- Quimperlé Communauté sur les bassins versants de l'Aven, du Bélon et du Merrien.

2. RESUME DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE « Ellé, Isole, Laïta, Aven, Bélon, Merrien »

2.1 Caractéristiques agricoles du territoire :

Le territoire du PAEC regroupe environ 1 200 exploitations agricoles dominées par la polyculture élevage à dominante laitière et avec la particularité de surfaces légumières importantes, destinées à la conserve.

Les zones humides recouvrent près de 15 % du territoire du PAEC.

La SAU représente 60% du territoire PAEC soit 750 km².

40% de la SAU soit 284 km² correspond à des surfaces en herbe.

10% de la SAU en zones humides dont plus de 50% de surfaces en herbe.

2.2 Enjeux du PAEC en complément du SAGE Ellé-Isole-Laïta-Aven-Bélon-Merrien

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Maintenir des structures naturelles fonctionnelles assurant le grand cycle de l'eau et renforçant la résilience du BV :

- Zones humides : rôle épuratoire, expansion de crue, infiltration de l'eau, trame verte et bleue et milieu de vie des espèces
- Bocage : limitation de l'érosion des sols et du transfert des polluants, diminution des vitesses d'écoulements, trame verte et milieu de vie des espèces

2.3 Enjeux du PAEC en complément du programme Natura 2000

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Proposer un outil de gestion spécifique aux agriculteurs, principaux propriétaires et exploitants des parcelles en site Natura 2000

Assurer l'entretien et la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Développer un partenariat favorable au maintien des trames vertes et bleues des sites Natura 2000

2.4 Enjeux du PAEC en complément des Contrats territoriaux milieux aquatiques - CTMA

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Assurer l'entretien et la préservation des surfaces agricoles riveraines des cours d'eau

Développer un partenariat favorable au maintien des trames vertes et bleues le long des cours d'eau

2.5 Enjeux du PAEC en complément de l'étude préalable au Contrat territorial Zones Humides

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Proposer un outil de gestion spécifique aux agriculteurs, propriétaires et exploitants de la moitié des parcelles en zones humides sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta
Assurer l'entretien et la préservation des prairies naturelles
Développer un partenariat favorable au maintien des trames vertes et bleues des sites Natura 2000

2.6 Enjeux du PAEC en complément de l'étude sur les Zones d'Expansions de Crues - ZEC

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Proposer un outil de gestion spécifique aux agriculteurs, propriétaires et exploitants, pour préserver, gérer ou réhabiliter ces ZEC en lit majeur des cours d'eau
Assurer l'entretien et la préservation des prairies naturelles
Développer un partenariat avec les agriculteurs et ouvrir la possibilité d'indemnités éventuelles en cas de préjudices attendus sur l'activité économique.

2.7 Enjeux du PAEC en complément des stratégies bocagères et Breizh Bocage

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Favoriser l'entretien du bocage en complément du dispositif Breizh Bocage et des sites Natura 2000

2.8 Enjeux du PAEC en complément du projet de restauration des friches littorales sur la commune de Moëlan-sur-mer

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Proposer un outil de gestion spécifique aux agriculteurs, principaux propriétaires et exploitants des parcelles identifiées par le projet, porté par la commune de Moëlan/Mer, de remise en valeur des parcelles non cultivées.
Assurer l'entretien et la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en continuité de la zone de préemption du Département

2.9 Zones d'actions prioritaires du PAEC EILABM

- ZAP Eau définie pour le PAEC EIL-ABM

Deux secteurs du bassin versant Ellé-Isole-Laïta sont concernés par 3 zonages définis pour l'enjeu Eau à l'échelle régionale (cf carte ci-dessous). La majorité du territoire du PAEC EIL-ABM n'est concerné que par 2 zonages. Pour autant, les problématiques bactériologiques rencontrées sur les parties avals des bassins versant Ellé-Isole-Laïta et Aven-Bélon-Merrien et les programmes en cours pour trouver des solutions localement incitent à retenir tout le territoire du PAEC EIL-ABM pour les MAEC enjeu eau.

- ZAP Biodiversité définie pour le PAEC EIL-ABM

Le territoire du bassin versant Ellé-Isole-Laïta fait partie des grands espaces de perméabilité définis à l'échelle régionale par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (voir carte ci-après). En effet, cet espace est marqué par des milieux naturels fonctionnels, en bon état et homogènes. La partie

Aven-Bélon-Merrien a un intérêt inférieur au niveau régional mais dispose d'un réseau dense de cours d'eau et de zones humides de tailles inférieures à celle répertoriées sur l'EIL. Sur la frange littorale les pelouses littorales délaissées se dégradent en raison de la perte d'activité agricole.

Par soucis d'homogénéité des mesures proposées, le choix local de la ZAP Biodiversité se porte sur tout le territoire du PAEC EIL-ABM.

2.10 Evolutions agricoles pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux

- **Sur le Bassin versant Ellé-Isole-Laïta**

La qualité de l'eau et la biodiversité présente sur le bassin versant EIL sont très liées.

Toute évolution des pratiques agricoles pour orienter les productions vers davantage d'extensification (moins d'animaux à l'hectare, plus de surfaces en herbe, moins de surface cultivées en maïs-fourrage) concourent à diminuer la pression exercée sur les milieux naturels :

- Diminution des apports d'intrants ;
- Limitation des risques de fuites par ruissellement et diminution des vitesses d'écoulement ;
- Limitation de l'érosion des sols ;
- Augmentation du captage et de l'exportation de nutriments ;
- Amélioration du rôle d'épuration de l'eau ;
- Maintien de milieux de vie favorable à la faune et la flore ;
- Maintien des mosaïques d'habitats.

Les réponses aux problématiques de qualité de l'eau et de biodiversité passent par la présence de structures naturelles fonctionnelles (cours d'eau, zones humides, bocage, forêts,...) et par les interactions qu'elles développent entre elles.

- **Sur l'Aven Bélon Merrien**

Le territoire de l'Aven Bélon Merrien possède une agriculture diverse et dynamique qui ne compromet pas gravement la qualité des milieux naturels.

Cependant quelques paramètres sont fragiles :

- Qualité bactériologique des eaux estuariennes ;
- Maintien d'une valorisation extensive des prairies humides et de bas-fonds ;
- Enrichissement des zones les plus humides et de la frange littorale.

La mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques peut contribuer à corriger ces faiblesses en préservant les productions agricoles.

Au regard des enjeux définis dans le SAGE, de la dynamique locale autour de différents programmes en place (CTMA / Breizh Bocage) et de la synergie avec les politiques de développement de la filière bois énergie, des circuits courts et de revalorisation des friches littorales, il est cohérent de positionner aussi le projet agro-environnemental sur l'enjeu biodiversité.

3. LISTE DES MAEC PROPOSEES SUR LE TERRITOIRE « Ellé, Isole, Laïta, Aven, Bélon, Merrien »

3.1 Mesures régionales MAEC Système polyculture élevage herbivores proposées sur l'ensemble de la région Bretagne (code à adopter dès lors que la surface engagée dans la mesure est située à plus de 50 % à l'extérieur du périmètre du PAEC Elle, Isole, Laïta et de tout autre PAEC) :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Mesure système	BR_BR17_SPE1	SPE_01 12% maïs dans la SFP et 70 % herbe dans la SAU Conversion	210€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux
Mesure système	BR_BR17_SPM1	SPE_01 12% maïs dans la SFP et 70 % herbe dans la SAU Maintien	180€/ha	
Mesure système	BR_BR17_SPE2	SPE_01 18% maïs dans la SFP et 65 % herbe dans la SAU Conversion	190€/ha	
Mesure système	BR_BR17_SPM2	SPE_01 18% maïs dans la SFP et 65 % herbe dans la SAU Maintien	160€/ha	
Mesure système	BR_BR17_SPE3	SPE_01 28% maïs dans la SFP et 55 % herbe dans la SAU Conversion	140€/ha	

3.2 Mesures régionales MAEC Système polyculture élevage herbivores proposées sur l'ensemble de la région Bretagne (code à adopter dès lors que plus de 50 % de la surface engagée dans la mesure est située dans le périmètre du PAEC Elle, Isole, Laïta) :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Mesure système	BR_EIEA_SPE1	SPE_01 12% maïs dans la SFP et 70 % herbe dans la SAU Conversion	210€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux
Mesure système	BR_EIEA_SPM1	SPE_01 12% maïs dans la SFP et 70 % herbe dans la SAU Maintien	180€/ha	
Mesure système	BR_EIEA_SPE2	SPE_01 18% maïs dans la SFP et 65 % herbe dans la SAU Conversion	190€/ha	
Mesure système	BR_EIEA_SPM2	SPE_01 18% maïs dans la SFP et 65 % herbe dans la SAU Maintien	160€/ha	

3.3 Enjeu EAU MAEC Système polyculture élevage herbivores et monogastriques proposées sur l'ensemble du territoire Ellé, Isole, Laïta, Aven, Bélon, Merrien :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Mesure système	BR_EIEA_SPE3	SPE_01 28% maïs dans la SFP et 55 % herbe dans la SAU Conversion	140€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux
Mesure système	BR_EIEA_SPE9	SPE_03 monogastriques	140€/ha	

3.4 Enjeu EAU Mise en herbe sur tout le territoire Ellé, Isole, Laïta, Aven, Bélon, Merrien :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	BR_EIEA_GC04	Couver_06 : mise en place d'un couvert herbacé pérenne	366€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux

3.5 Enjeu EAU Zones humides sur tout le territoire Ellé, Isole, Laïta, Aven, Bélon, Merrien :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Surfaces en herbe	BR_EIEA_HE01	Herbe_04 : gestion de l'herbe par pâturage limité	56,58€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux
Surfaces en herbe	BR_EIEA_HE02	Herbe_06 : gestion de l'herbe par la fauche	222,86€/ha	
Surfaces en herbe	BR_EIEA_HE03	Herbe_13 : gestion des zones humides	120€/ha	

3.6 Enjeux EAU et BIODIVERSITE Maillage bocager sur tout le territoire Ellé, Isole, Laïta, Aven, Bélon, Merrien :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Haies	BR_EIEA_HA01	Linéa_01 : entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	0,18€/ml	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux
Haies	BR_EIEA_HA02	Linéa_01 : entretien des haies (2 entretiens sur les 5 ans)	0,36€/ml	
Haies	BR_EIEA_HA03	Linea_09 : entretien des haies arborescentes	0,69€/ml	
Talus	BR_EIEA_TL01	Linéa_05 : entretien mécanique des talus enherbés	0,42€/ml	

3.7 Enjeu BIODIVERSITE Mise en herbe sur tout le territoire Ellé, Isole, Laïta, Aven, Bélon, Merrien :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	BR_EIBD_GC05	Couvert_06+Herbe_03 : mise en herbe et absence de fertilisation	450€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux

3.8 Enjeu BIODIVERSITE Zones humides et marais sur tout le territoire Ellé, Isole, Laïta, Aven, Bélon, Merrien :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Surfaces en herbe	BR_EIBD_HE04	Herbe_03+Herbe_04 : absence de fertilisation et réduction de la pression de pâturage	159,90€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux
Surfaces en herbe	BR_EIBD_HE05	Herbe_03+Herbe_06 : gestion de l'herbe par la fauche et absence de fertilisation	326,18€/ha	
Surfaces en herbe	BR_EIBD_HE06	Herbe_03+Herbe_13 : gestion des zones humides et absence de fertilisation	223,32€/ha	

3.9 Enjeu BIODIVERSITE Milieux et prairies remarquables sur tout le territoire Ellé, Isole, Laïta, Aven, Bélon, Merrien :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Surfaces en herbe	BR_EIBD_HE08	Ouvert_01 : ouverture de milieu	190,32€/ha	FEADER ETAT REGION AELB Conseils Départementaux
Surfaces en herbe	BR_EIBD_HE10	Herbe_03 : absence de fertilisation	103,32€/ha	
Surfaces en herbe	BR_EIBD_HE21	Herbe_03 : absence de fertilisation limitée à 4 années	82,65€/ha	
Surfaces en herbe	BR_EIBD_HE07	Herbe_07 : maintien de la richesse floristique	66,01€/ha	
Surfaces en herbe	BR_EIBD_HE11	Herbe_09 : amélioration de la gestion pastorale	75,44€/ha	
Surfaces en herbe	BR_EIBD_HE12	Ouvert_02+Herbe_03 : maintien de l'ouverture et absence de fertilisation	122,40€/ha	
Surfaces en herbe	BR_EIBD_HE13	Milieu_01 : mise en défens de milieux remarquables	59,39€/ha	

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information de territoire Ellé, Isole, Laïta, Aven, Bélon, Merrien.

La conversion et le maintien en agriculture biologique sont également des priorités de ce territoire. Les mesures régionales correspondantes peuvent être sollicitées.

4. MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM

4.1 Montant d'engagement minimum

Vous ne pouvez vous engager dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire que si votre engagement sur ce territoire représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à 300 euros.

Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de votre demande d'engagement, celle-ci sera irrecevable.

4.2 Montant d'engagement maximum

Par ailleurs, le montant de votre engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités d'intervention des différents financeurs qui sont précisées dans la notice d'aide de chaque mesure. Si ce montant maximum est dépassé, votre demande devra être modifiée.

5. CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS

Les critères de sélection permettent de prioriser les demandes d'aide au regard des capacités financières : pas de critère de sélection définis au niveau régional ou local.

6. COMMENT REMPLIR LA DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR UNE NOUVELLE MAEC ?

Pour vous engager en 2017 dans une nouvelle MAEC, vous devez obligatoirement renseigner dans TéléPAC les écrans suivants, **avant le 15 mai 2017**.

6.1 Registre parcellaire graphique et déclaration des éléments engagés en MAEC

Pour déclarer des **éléments surfaciques** engagés dans une MAEC, vous devez indiquer, dans les caractéristiques de chaque parcelle que vous souhaitez engager dans chacune des MAEC proposées, le code de la mesure.

Si vous souscrivez une ou plusieurs mesures portant sur des éléments linéaires proposées sur le territoire (mesure construite sur l'une des opérations LINEA_01, 05, 06, 08 ou 09) :

Pour déclarer des **éléments linéaires** engagés dans une MAEC, vous devez également dessiner d'un trait les éléments linéaires (ex : haies, ripisylves, talus, fossés ou bandes refuge) que vous souhaitez engager dans chacune de ces MAEC.

Vous devez compléter les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie en précisant le code de la MAEC.



Si vous souscrivez une ou plusieurs mesures portant sur des éléments ponctuels proposées sur le territoire (mesure construite sur l'une des opérations LINEA_02, ou 07) :

Pour déclarer des **éléments ponctuels** engagés dans une MAEC, vous devez également localiser les éléments ponctuels (ex : mares ou arbres isolés) que vous souhaitez engager dans chacune de ces MAEC.

Vous devez compléter les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie en précisant le code de la MAEC.

6.2 Descriptif des parcelles déclarées

Cet écran vous permet de consulter toutes vos parcelles déclarées et de vérifier les informations concernant la demande d'engagement en MAEC.

6.3 Écran « Demande d'aides »

A la rubrique « MAEC 2015-2020 / MAE 2007-2013 », vous devez cocher « oui » sur la ligne correspondant aux MAEC de la programmation 2015-2020.

6.4 Déclaration des effectifs animaux

Si vous souscrivez une ou plusieurs mesures proposées sur le territoire pour lesquelles le chargement ou les effectifs animaux interviennent : vous devez renseigner l'écran « effectifs

animaux » pour renseigner les animaux de votre exploitation autres que bovins, afin que la DDTM soit en mesure de calculer le chargement ou les effectifs animaux de votre exploitation.

7. CONTACTS

Syndicat Mixte Ellé, Isole, Laïta

Bérengère FRITZ – berengere.fritz@quimperle-co.bzh – 02 98 35 43 95

Quimperlé Communauté

Pascal NICOL – pascal.nicol@quimperle-co.bzh – 02 98 35 09 47